

# Développement du Savoir Rouler à Vélo(SRAV) dans les Accueils collectifs de mineurs

## Présentation générale du SRAV :

Le savoir rouler à vélo est un dispositif interministériel piloté par le ministère chargé des sports. Il s'inscrit dans le plan vélo et mobilités actives du gouvernement et doit contribuer à développer une culture vélo chez les jeunes. Le SRAV s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans. Il devrait permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

Il répond à plusieurs objectifs :

- un objectif de sécurité, un objectif de lutte contre la sédentarité en développant l'activité physique des enfants ;
- un objectif de développement durable en multipliant le nombre de déplacements quotidiens à vélo.

Le volume global minimum nécessaire à l'acquisition des compétences du Savoir Rouler à Vélo est de 10 heures.

## Le savoir rouler à vélo se décompose en 3 blocs :

### Le Bloc 1 :

- le savoir pédaler. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner. Ce premier temps d'apprentissage permet à l'intervenant d'aborder les fondamentaux techniques de l'activité vélo en milieu fermé.

### Le Bloc 2 :

- le savoir circuler. Ce deuxième temps d'apprentissage a pour objectif de transmettre les compétences liées à la sécurité routière en milieu fermé. Il s'agit de connaître les règles de la mobilité à vélo, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

### Le Bloc 3 :

- le savoir rouler à vélo qui a pour objectif de se déplacer en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et de s'appropriier les différents espaces de pratique.

Ce dispositif peut avoir lieu sur le temps scolaire, péri ou extra-scolaire.

**Contexte :**

A ce jour, le dispositif est développé, en Vendée, essentiellement sur le temps scolaire.

Il serait intéressant de faire des propositions sur le temps extra-scolaire afin de répondre à plusieurs objectifs :

- permettre aux enfants de 6 à 11 ans de bénéficier de ce dispositif sur un temps privilégié (1 semaine massée) ce qui favorise l'apprentissage ;
- apporter une offre attractive pour les jeunes de 9 à 11 ans qui ne viennent plus dans les accueils de loisirs ;
- participer au développement du dispositif sur le département.

Les centres de loisirs pourraient proposer des stages SRAV sur 2 périodes :

- petites vacances scolaires : stage sur 1 semaine dans le cadre d'un accueil sur le centre de loisirs ;
- grandes vacances scolaires : stage sur 4 jours et demi dans le cadre d'un mini séjour des centres de loisirs.

Ces deux formules permettraient à des enfants domiciliés en Vendée de bénéficier d'un stage dans une structure locale.

Afin de développer les interventions SRAV sur le temps des Accueils Collectifs de Mineurs, l'idée est de proposer un **catalogue des stages pouvant être animés par des structures sportives**, lors des séjours des ACM. Les centres de loisirs pourraient ensuite choisir dans ce catalogue les stages SRAV des structures sportives et les intégrer à leur séjour (pendant les petites vacances scolaires ou pendant les mini-séjours).

Pour cela, les structures sportives s'engagent à respecter un cahier des charges :

Stage SRAV sur les petites vacances scolaires ou mini-séjours sur les vacances d'été	
Organisation pédagogique et spécificités	Réalisation des 3 blocs avec au minimum 3 sorties pour le bloc 3.  Une liberté pédagogique est acceptée pour varier les propositions. Possibilité de proposer une spécificité (exemple : BMX) mais les activités proposées devront intégrer obligatoirement les 3 blocs.
Durée des interventions	<u>Pour les stages sur les petites vacances scolaires :</u>  Environ 1h30 le matin – 1h30 l'après-midi sur 5 jours consécutifs (soit entre 12 à 15h d'intervention dans la semaine)  <u>Pour les mini-séjours sur les vacances d'été :</u>  sur 4 jours et ½ consécutifs : démarrage le lundi après-midi au vendredi après-midi (soit 9 séances : entre 12 à 15h d'intervention dans la semaine)
Lien avec la structure ACM	Une réunion est obligatoire en amont du stage pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter le déroulement du stage SRAV</li> <li>- Présenter les intervenants et l'équipe d'animation</li> <li>- Se mettre d'accord sur le cadre de la structure (horaires, règles...)</li> </ul>
+Intervenants	Professionnels ayant une carte professionnelle d'éducateur sportif à jour pour l'apprentissage du vélo.  Au moins un intervenant ayant les diplômes pour que la collectivité bénéficie de l'aide « Génération vélo ».  L'encadrant peut être accompagné d'un ou plusieurs animateurs de la structure du centre de loisirs.  2 adultes pour 12 enfants pour les sorties en milieu extérieur.
Public	Enfants de 6 à 8 ans pour les blocs 1 et 2 groupe de 12 pour 1 éducateur.  Enfants de 9 à 11 ans pour les 3 blocs groupe de 12 pour 2 éducateurs.
Tarif du stage	1500 € maximum, soit 750 € maximum à la charge de la collectivité après l'aide de <a href="#">Génération vélo</a> .

